Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

Département Ille-et-Vilaine
Commune de Liffré

Plan Local d'Urbanisme

05- Document graphique

Plan de la commune

Dossier n° 24606
Planche 2/3

Echelle : 1:10 000

06/07/2017 - DCM 17.220 - Approbation PLU
06/11/2017 - AM 17.387 - MAJ 1 PLU
06/06/2018 - AM 18.187 - MAJ 2 PLU
20/12/2018 - DCM 18.341 - Approbation MS1 PLU
05/07/2021 - DCM 21.127 - Approbation MS2 PLU
24/08/2021 - AM 2021.286 - MAJ 3 PLU
30/09/2021 - DCM 2021.165 - DP MECDU PLU
07/07/2022 - DCM 2022.191 - Approbation M1 PLU
06/07/2023 - DCM 2023.179 - Approbation MS 3 PLU
03/02/2025 - DCC - Approbation M2 PLU

sce
aménagement & environnement
4 Avenue Pierre Mendès France
CS 46824-35000
Rennes Cedex 7
E-mail : rennes@sce.fr
Tél : 02.23.17.24.20

Référence :
240606_PLU_mod02_Jourdanniere_Jourdanniere_APPRO.qgz

ZONES URBAINES
- UA - Zone urbaine mixte à caractère central, centralité commerciale
- UB - Zone urbaine périphérique
- UB1 - Centralité de quartier La Quinte - La Bretonnière
- UE - Zone urbaine à dominante d'activités économiques
- UE1 - Zone d'activités de La Pernière
- UE2 - Zone d'Aménagement Commerciale (ZACOM)
- UEi - Zone urbaine à dominante d'activités économiques industrielles
- UET - Zone urbaine à dominantes d'activités économiques à vocation touristique
- UL - Zone urbaine de respirations paysagères ou de transition avec les zones naturelles

ZONES A URBANISER
- 1AU - Zone à urbaniser
- 1AUE - Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques
- 1AUEc - Zone à urbaniser à dominante d'activités économiques participant au corridor écologique
- 1AUS - Zone à urbaniser correspondant à la ZAC de Sévailles
- 2AU - Zone d'urbanisation future en complément de la zone 1AU
- 2AUE - Zone d'urbanisation future en complément de la zone 1AUE à domination d'activités économiques

ZONES NATURELLES
- NF - Zone naturelle de protection des forêts
- NP - Zone naturelle à protéger
- NT - Zone naturelle touristique

ZONES AGRICOLES
- A -Zone agricole
- Ae - Zone agricole, secteur avec des activités non agricoles
- Anc - Zone agricole non constructible à proximité de la zone urbaine ou de la zone à urbaniser

Espace Boisé Classé (EBC)
Emplacement réservé
Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul A84: secteur soumis aux articles L.111-6 à L.111-8 du Code de l'Urbanisme
Marge de recul le long des routes départementales applicable aux habitations (25m)
Marge de recul le long des routes départementales applicable aux autres usages (35m)

0 0,5 1 km

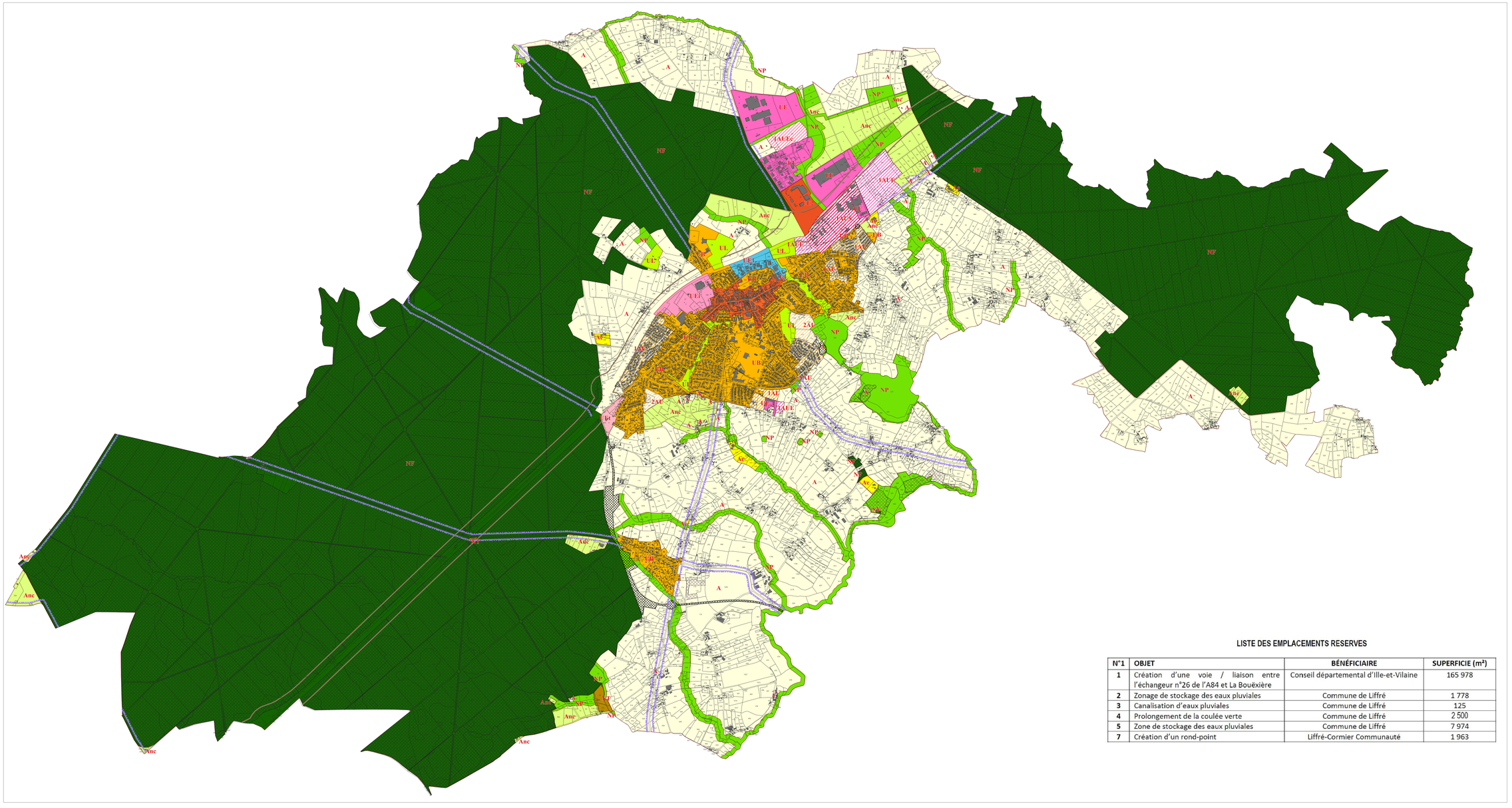

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°1	OBJET	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
1	Création d'une voie / liaison entre l'échangeur n°26 de l'A84 et La Bouëxière	Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine	165 978
2	Zonage de stockage des eaux pluviales	Commune de Liffré	1 778
3	Canalisation d'eaux pluviales	Commune de Liffré	125
4	Prolongement de la coulée verte	Commune de Liffré	2 500
5	Zone de stockage des eaux pluviales	Commune de Liffré	7 974
7	Création d'un rond-point	Liffré-Cormier Communauté	1 963